



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE
LA VALLÉE-DE-L'OR, TENUE LE MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023 À 11 H,
À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR, AU 42,
PLACE HAMMOND À VAL-D'OR**

SONT PRÉSENTS :

LE PRÉFET :

M. Martin Ferron, maire de la Ville de Malartic

CONSEILLÈRES DE COMTÉ :

Mme Guylaine Labbé, mairesse de la Municipalité de Belcourt

Mme Chantal Thibault, mairesse de la Municipalité de Rivière-Héva

Mme Jacline Rouleau, mairesse de la Municipalité de Senneterre-Paroisse

Mme Nathalie-Ann Pelchat, mairesse de la Ville de Senneterre

Mme Céline Brindamour, mairesse de la Ville de Val-d'Or

Mme Catherine Larivière, conseillère déléguée de la Ville de Malartic

Formant quorum sous la présidence de M. Martin Ferron, préfet et maire de la Ville de Malartic.

Sont également présents :

Me Marie-Hélène Bastien, directrice du Service du greffe et de l'évaluation

Mme Marie-Andrée Mayrand, directrice du Service du développement local et entrepreneurial

Mme Kim St-Amour, coordonnatrice des communications

M. Mario Sylvain, directeur du Service de l'aménagement

M. Christian Riopel, directeur général et greffier-trésorier

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée présente ses mots de bienvenue, constate le quorum et déclare la séance régulièrement constituée à 11 h.

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.01 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 septembre 2023

Résolution # 204-09-2023

Il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil des maires du 20 septembre 2023, tel que déposé.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.01 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 septembre 2023

2.02 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2023

2.03 Correspondance



- 2.04 Adoption de la politique de protection des renseignements personnels

3.0 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL

- 3.01 SDLE - Priorisation FRR-volet 4 - Septembre 2023 - Approbation
- 3.02 Programme d'aménagement durable des forêts - Congrès annuel de l'AFAT 2023 - Approbation
- 3.03 SDLE - FRR-volet 2 - Programme de soutien aux événements et festivals - Passion chevaline de Belcourt - Ratification
- 3.04 SDLE - FRR-volet 3 - Comité de gestion 2023-2024 - Nomination
- 3.05 SDLE - FRR-volet 3 - Cadre de gestion 2023-2024 - Recommandation
- 3.06 SDLE - FRR-volet - Renouvellement partenariat Mont-Vidéo - Approbation
- 3.07 FRR-volet 2 - Renouvellement adoption des priorités d'intervention MRCVO 2023-2024 - Amendement

4.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES COMMUNICATIONS

- 4.01 RH - Mouvements de main-d'œuvre
- 4.02 RH - Exercice de maintien de l'équité salariale - Dépôt du rapport

5.0 SERVICE ADMINISTRATIF ET PROJETS SPÉCIAUX

- 5.01 RF - Dépôt de la liste des chèques émis par le greffier-trésorier en août 2023 ((MRC et TNO-Autres)
- 5.02 RM - Contrat AME-2021-001 concernant les services professionnels pour la réalisation du PRMHH - Modification

6.0 SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT

- 6.01 AME - Entrée en vigueur du règlement # 356.2-08-22 visant la modification du schéma d'aménagement et de développement
- 6.02 FOR - Adoption du règlement # 361-04-23 portant sur l'abattage d'arbres en forêt privée
- 6.03 AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement # 302-2023 de la municipalité de Senneterre-paroisse
- 6.04 AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement # 303-2023 de la municipalité de Senneterre-paroisse
- 6.05 AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement # 304-2023 de la municipalité de Senneterre-paroisse

7.0 SERVICE DES OPÉRATIONS DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

8.0 SERVICE DU TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

9.0 COMITÉS (MRC ET AUTRES ORGANISMES)



10.0 CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET AUTRES ORGANISMES

11.0 AFFAIRES DIVERSES

12.0 QUESTIONS DU PUBLIC

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

2.02 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2023

Résolution # 205-09-2023

Il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2023, tel que soumis.

Adoptée

2.03 Correspondance

Le directeur général dépose la correspondance reçue ces dernières semaines dans les archives de la MRC.

Le conseil prend acte de la correspondance déposée.

2.04 Adoption de la politique de protection des renseignements personnels

Résolution # 206-09-2023

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO est un organisme public assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès »);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle détient;

CONSIDÉRANT QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la Loi sur l'accès, est instituée la présente politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels ainsi que la politique de confidentialité devant se retrouver sur le site Internet de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Céline Brindamour et résolu unanimement :

- D'adopter la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la MRC de la Vallée-de-l'Or, tel que déposée;
- D'adopter la Politique de confidentialité pour le site Internet de la MRC, tel que déposé.

Adoptée



3.0 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL

3.01 SDLE - Priorisation FRR-volet 4 – Septembre 2023 - Approbation

Résolution # 207-09-2023

Il est proposé par Mme Catherine Larivière et résolu unanimement d'accepter les recommandations de la priorisation des dossiers formulées par le Comité de vitalisation de la MRCVO, lors de la rencontre tenue les 7 et 8 septembre 2023, à l'égard des projets suivants pour la somme totale de **361 103.20 \$**, le tout en conformité avec le cadre de vitalisation FRR- volet 4 - Soutien à la vitalisation.

PROJET	MUNICIPALITÉ	MONTANT ACCORDÉ	ÉCHÉANCIER
Conseil des Anicinapek de Kitcisakik	Kitcisakik	100 000 \$	Septembre 2023 à septembre 2025
Comité des loisirs de Belcourt	Belcourt	64 011.50 \$	Octobre 2023 à décembre 2024
UQAT	Val-d'Or	100 000 \$	Octobre 2023 à septembre 2025
Municipalité de Belcourt	Belcourt	97 091.70 \$	Octobre 2023 à décembre 2024
Accordé		361 103.20 \$	

Adoptée

3.02 Programme d'aménagement durable des forêts - Congrès annuel de l'AFAT 2023 - Approbation

Résolution # 208-09-2023

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de son 80^e congrès annuel, l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue tiendra celui-ci à Val-d'Or le 17 novembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE sous le thème "*Dans le feu de l'action: retour sur une saison d'incendies sans précédent*", cet événement d'envergure réunira les acteurs du milieu forestier régional et national;

CONSIDÉRANT QUE ce congrès vise à aborder de manière exhaustive les défis récents auxquels ce secteur a été confronté face à la crise des incendies de forêt et à jeter les bases d'un avenir plus résilient;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Céline Brindamour et résolu unanimement d'accepter l'octroi d'une aide financière non remboursable de 5 000 \$, le tout en conformité avec la politique du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) de la MRCVO.

Adoptée



3.03 SDLE - FRR-volet 2 - Programme de soutien aux événements et festivals – Passion chevaline de Belcourt - Ratification

Résolution # 209-09-2023

CONSIDÉRANT QUE Passion chevaline de Belcourt tenait son Festival du cheval du 25 au 27 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE cette organisation offre annuellement une programmation en présentiel dans le but de faire connaître l'univers équin en région;

CONSIDÉRANT QUE les délais entre la réception de la demande et la tenue de l'événement n'ont pas permis de traiter à l'avance cette demande;

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service du développement local et entrepreneurial a approuvé par sa délégation budgétaire, la demande d'aide financière de l'organisation pour une somme de 1 000 \$, car la MRCVO souhaite soutenir les événements et festivals de son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement de ratifier la décision de la directrice du SDLE et d'approuver par résolution l'octroi de la somme de 1 000 \$, le tout en conformité avec la Politique du Programme de soutien aux événements et festivals du FRR-volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional de la MRCVO.

Adoptée

3.04 SDLE - FRR-volet 3 - Comité de gestion 2023-2024 - Nomination

Résolution 210-09-2023

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du conseil des maires du 15 mars 2023, la MRCVO approuvait la composition du comité de gestion 2023-2024 du FRR-volet 3 au MAMH;

CONSIDÉRANT QUE la constitution proposée au conseil des maires nommait Mme Andréanne Noël de la Société de développement économique de Malartic (SDEM) à titre de membre du comité et que cette dernière a quitté ses fonctions avant la mise en place officielle de ce comité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de pourvoir le poste de la SDEM au sein du comité de gestion FRR-volet 3 et que M. Issac Juteau, directeur général de la SDEM, s'est démontré intéressé à occuper cette fonction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Catherine Larivière et résolu unanimement de nommer M. Isaac Juteau, directeur général de la SDEM, à titre de représentant pour le pôle de Malartic en remplacement de Mme Noël.

Adoptée



3.05 SDLE - FRR-volet 3 - Cadre de gestion 2023-2024 - Recommandation

Résolution # 211-09-2023

CONSIDÉRANT QUE le 15 mars 2023, le conseil des maires approuvait par résolution # 051-03-2023, le dépôt d'un cadre de gestion du FRR-volet 3 auprès du MAMH;

CONSIDÉRANT QU'à cette même date, le conseil des maires approuvait par résolution # 052-03-2023, la composition d'un comité de gestion et procédait à la nomination des représentant de celui-ci, tel que prévu à l'entente avec le MAMH;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intervenu entre le MAMH et la MRCVO requiert également l'approbation du cadre de gestion du FRR-volet 3 par le comité en place;

CONSIDÉRANT QUE le 18 septembre dernier, le comité de gestion du FRR-volet 3 tenait sa première rencontre et se déclare satisfait des orientations proposées et recommande à la MRCVO de déposer cette recommandation au MAMH;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement :

- De prendre acte de la recommandation du comité du FRR-volet 3 et l'entériner;
- D'approuver le dépôt de cette résolution auprès du MAMH.

Adoptée

3.06 SDLE - FRR-volet - Renouvellement partenariat Mont-Vidéo – Approbation

Résolution # 212-09-2023

CONSIDÉRANT QUE le 18 mai 2022, le conseil des maires approuvait par résolution # 121-05-2022 la prolongation de son partenariat d'une somme de 35 000 \$ via le FRR-volet 2, pour une année seulement;

CONSIDÉRANT QUE dans cette même résolution, le conseil des maires délèguait son directeur général à siéger au conseil d'administration de l'organisme dans le but d'identifier des solutions permettant d'assurer la pérennité des opérations du centre de ski;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réflexion sont toujours en cours, et ce, en collaboration avec les partenaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Guylaine Labbé et résolu unanimement, d'accorder une contribution financière de 35 000 \$ pour une année seulement, sans obligation de renouvellement, via le FRR-volet 2, le tout en conformité avec la Politique Fonds régions et ruralité, soutien à la compétence de développement local et régional de la MRC.

Adoptée



3.07 FRR-volet 2 - Renouvellement adoption des priorités d'intervention MRCVO – 2023-2024 - Amendement

Résolution # 213-09-2023

CONSIDÉRANT QU'il appartient à la MRCVO d'identifier ses propres priorités d'intervention et de mettre en place ses politiques de soutien dans son milieu, en conformité avec l'entente du FRR-volet 2;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai dernier, le conseil des maires approuvait par résolution # 115-05-2023, ses priorités d'intervention pour l'année 2023, omettant d'indiquer que celles-ci se prolongeaient jusqu'au 31 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement d'amender la résolution # 115-05-2023 en prolongeant l'adoption des priorités d'intervention couvrant l'année 2023-2024 pour une période se terminant au 31 mars 2024, le tout en vertu de l'article 13.1 de l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2, intervenant avec le ministère des Affaires municipale et de l'Habitation du Québec (MAMH).

Adoptée

4.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES COMMUNICATIONS

4.01 RH – Mouvements de main-d'œuvre

Résolution # 214-09-2023

CONSIDÉRANT QUE différents mouvements de main-d'œuvre ont eu lieu à la MRC de La Vallée-de-l'Or;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) aux termes de l'article 4.4 du *Règlement* (# 333-01-09) *décrétant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de ce même article, le directeur général doit déposer une liste des personnes ainsi engagées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Catherine Larivière et résolu unanimement de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre déposée séance tenante et d'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

4.02 RH – Exercice de maintien de l'équité salariale – Dépôt du rapport

Résolution # 215-09-2023

CONSIDÉRANT QU'un exercice de maintien de l'équité salariale doit être fait aux cinq ans et que la date d'anniversaire de la MRC de La Vallée-de-l'Or pour faire cet exercice est le 21 janvier 2018;



CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été mandatée pour effectuer cet exercice;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Céline Brindamour et résolu unanimement de prendre acte du dépôt du rapport de la FQM concernant l'exercice de maintien de l'équité salariale de la MRC.

Adoptée

5.0 SERVICE ADMINISTRATIF ET PROJETS SPÉCIAUX

5.01 RF – Dépôt de la liste des chèques émis par le greffier-trésorier en août 2023 (MRC et TNO-Autres)

Le directeur général dépose les listes des chèques émis à l'égard de la MRC et des TNO pour le mois d'août 2023.

Le conseil prend acte des listes déposées.

- MRC de La Vallée-de-l'Or - Août: 1 607 690,65 \$
- Salaires - Août : 260 796,10 \$
- TNO-Autres - Août : 3 572,23 \$

5.02 RM - Contrat AME-2021-001 concernant les services professionnels pour la réalisation du PRMHH - Modification

Résolution # 216-09-2023

CONSIDÉRANT QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement :

- De modifier le contrat AME-2021-001 concernant les services professionnels pour la réalisation du Plan régional sur les milieux humides et hydriques octroyé à Essor Environnement en y ajoutant 6 840 \$ pour des validations effectuées en cours de mandat et 13 790 \$ pour des analyses supplémentaires, portant le total du contrat à 98 721 \$ (avant taxes);
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

6.0 SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT

6.01 AME - Entrée en vigueur du règlement # 356.2-08-22 visant la modification du schéma d'aménagement et de développement

Résolution # 217-09-2023

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire nous confirme l'entrée en vigueur de notre règlement modificateur du schéma d'aménagement et de développement # 356.2-08-22, et ce, en date du 15 août 2023;



CONSIDÉRANT QUE la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications que doivent apporter ses municipalités à leur réglementation d'urbanisme afin de se conformer à cette modification du schéma;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'adopter le document de concordance portant sur la nature des modifications qu'une municipalité doit apporter à son plan et à ses règlements d'urbanisme.

Adoptée

6.02 FOR – Adoption du règlement # 361-04-23 portant sur l'abattage d'arbres en forêt privée

Résolution # 218-09-2023

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 79.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la municipalité régionale de comté peut établir par règlement toute norme relative à la plantation et à l'abattage d'arbres dans le but d'assurer la protection et l'aménagement de la forêt privée;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 19 avril 2023;

CONSIDÉRANT le dépôt et l'adoption d'un projet de règlement le 19 avril 2023;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique le 31 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE le délai imparti afin que les municipalités transmettent leurs commentaires est écoulé;

CONSIDÉRANT QUE la seule modification entre le projet de règlement et le règlement à être adopté consiste en l'ajout d'un article d'entrée en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Catherine Larivière et résolu unanimement d'adopter le règlement # 361-04-23 portant sur l'abattage d'arbres en forêt privée.

Adoptée

6.03 AME - Certificat de conformité de la MRC – Règlement # 302-2023 de la municipalité de Senneterre-paroisse

Résolution # 219-09-2023

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement # 302-2023 de la municipalité de Senneterre-paroisse est de modifier le plan d'urbanisme (règlement 208-2008), soit les éléments de problématique, les grandes orientations d'aménagement et les principales interventions, les grandes affectations du sol, le tracé projeté et le type des principales voies de circulation et des réseaux de transport et le plan des grandes affectations du sol;



CONSIDÉRANT QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement d'émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement # 302-2023 de la municipalité de Senneterre-paroisse.

Adoptée

6.04 AME - Certificat de conformité de la MRC – Règlement # 303-2023 de la municipalité de Senneterre-paroisse

Résolution # 220-09-2023

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement # 303-2023 de la municipalité de Senneterre-paroisse est de modifier le règlement de zonage # 209-2008, soit la grille des usages autorisés par zone et le tableau des normes d'implantation par zone, les dispositions particulières relatives aux activités et aux bâtiments agricoles, ainsi que le plan de zonage;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement d'émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement # 303-2023 de la municipalité de Senneterre-paroisse.

Adoptée

6.05 AME - Certificat de conformité de la MRC – Règlement # 304-2023 de la municipalité de Senneterre-paroisse

Résolution # 221-09-2023

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement # 304-2023 de la municipalité de Senneterre-paroisse est de modifier le règlement sur l'émission des permis et certificats # 213-2008;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement d'émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement # 304-2023 de la municipalité de Senneterre-paroisse.

Adoptée



7.0 SERVICE DES OPÉRATIONS DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucune

8.0 SERVICE DU TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucune

9.0 COMITÉS (MRC et autres organismes)

Aucune

10.0 CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET AUTRES ORGANISMES

Aucune

10.0 AFFAIRES DIVERSES

Aucune

11.0 QUESTIONS DU PUBLIC

La période de question a débuté à 11 h 14 et s'est terminée à 11 h 21.

12.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution # 222-09-2023

Il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement de procéder à la levée de la séance à compter de 11 h 22.

Adoptée

ATTESTATION

Je, Martin Ferron, préfet de la MRC de la Vallée-de-l'Or, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Original signé

Original signé

Martin Ferron, préfet

Marie-Hélène Bastien, greffière